



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Secrétariat général**

**Service des affaires financières, sociales et  
logistiques**

**Sous-direction du travail et de la protection  
sociale**

**Bureau des relations et conditions de travail  
en agriculture**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FORUM FRANCO-ALLEMAND 17/11/2022**

**FORÊT ET TRANSFORMATION DU BOIS**

**PARTAGER UNE APPROCHE NOUVELLE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **INTERVENTION MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

## **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DANS LES SECTEURS DE LA FORÊT ET DES SCIERIES**

LAURENT GARROUSTE  
SG/SAFSL/SDTPS/BRCTA  
CHARGÉ DE MISSION  
SANTÉ ET SÉCURITÉ FILIÈRE FORÊT

# Introduction

- Quels ont les grandes lignes d'évolution de l'accidentologie ?
- Quels risques et défis se profilent à l'horizon ?
- Tableau rapide des tendances à l'œuvre
- Secteur forestier: sylviculture et exploitation forestière (1)
- Scieries (2)

# 1. Forêt: sylviculture et exploitation forestière



# Évolution du secteur en France

L'effectif du secteur (exploitation de bois et sylviculture) sur la période 2011 à 2020 est marqué par (source CCMSA):

- Une légère érosion du nombre d'entreprises d'**exploitation forestière**: le nombre d'employeurs passe de 2792 en 2011 à 2703 en 2020 mais un accroissement du nombre de travailleurs de 8464 en 2011 à 9479 en 2020;
- Une érosion significative du nombre d'entreprises en **sylviculture** (905 en 2011, 702 en 2020) comme de travailleurs en sur la même période (5189 en 2011, 4337 en 2020).

Cette évolution démographique doit être rapporté au volume de bois récolté, resté globalement stable sur la période:

- 39 636 milliers de m3 en 2011,
- 38 152 en 2019.

# Accidentologie 2000-2011

Évolution de l'accidentologie sur la période de 2000-2011 en exploitation forestière:

Le taux de fréquence est passé de 120 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées à 81

Le taux de gravité a chuté 7000 jours indemnisés par million d'heures travaillées est passé à 6200 en 2011 après un pic à 8800 en 2002.

Cette évolution sur la période est sans doute principalement le résultat de la **mécanisation** de l'abattage:

Le taux de mécanisation en résineux passe de 30% environ en 2000 à plus de 65% en 2011.

Toutefois, en feuillu, il s'élève seulement à 10% en fin de période

Le **premier texte réglementaire** fixant les obligations en matière d'hygiène et de sécurité du travail intervient en 2010 seulement.

## Accidentologie 2011-2019: baisse de plus d'un tiers du nombre total d'accidents (source FCBA)

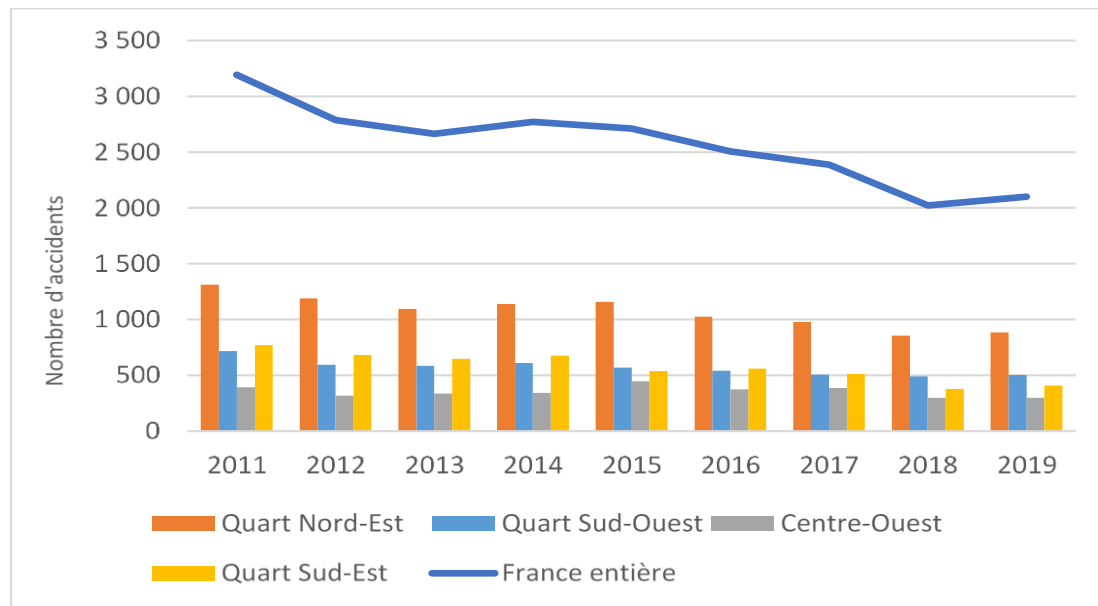


Figure 1 : Total du nombre d'accidents – France entière



## Accidentologie 2011-2019: baisse équivalente du nombre d'accidents avec arrêt (source FCBA)

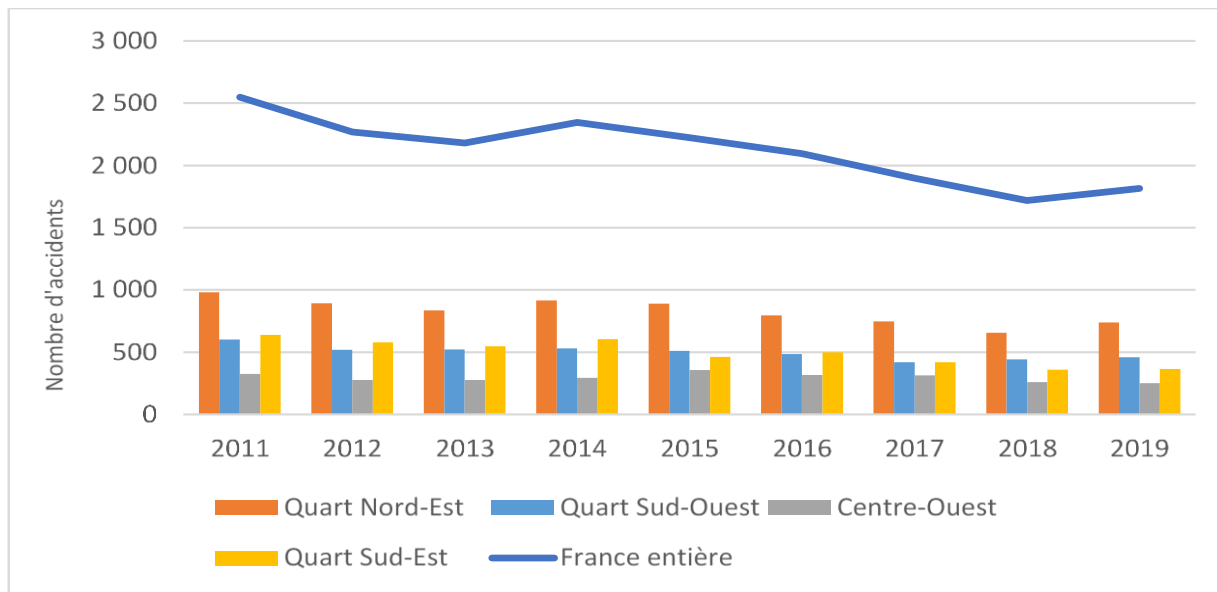


Figure 1 : Nombre d'accidents avec arrêt – France entière

## Accidentologie 2011-2019: baisse d'environ 12% du nombre d'accidents avec arrêt rapporté au volume récolté (source FCBA)

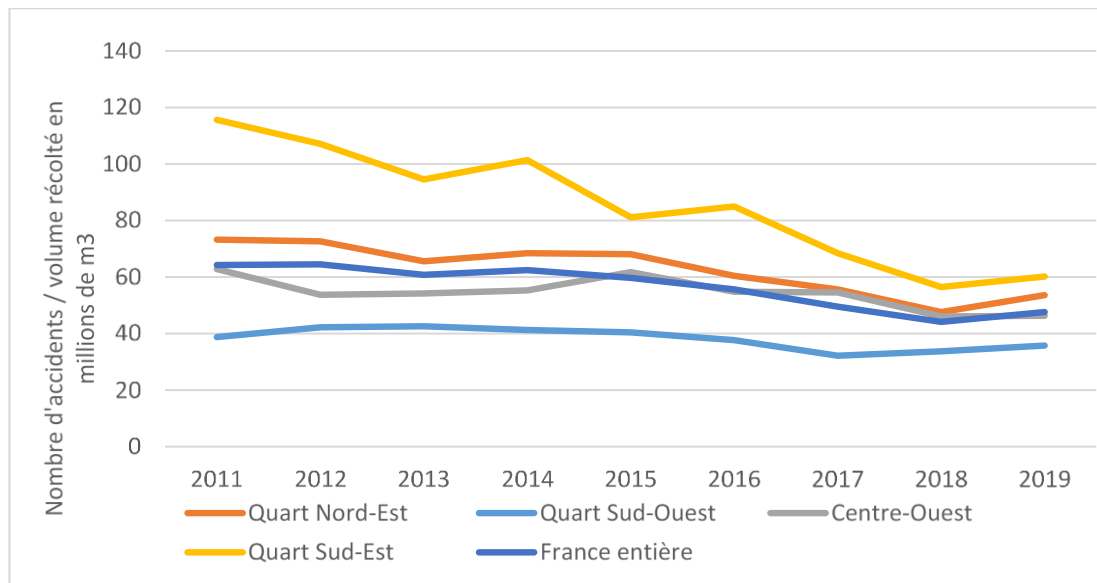


Figure 1 : *Accidents avec arrêt et volume récolté – France entière*

## Accidentologie 2011-2019: le nombre total d'accidents graves non mortels est stable (source FCBA)

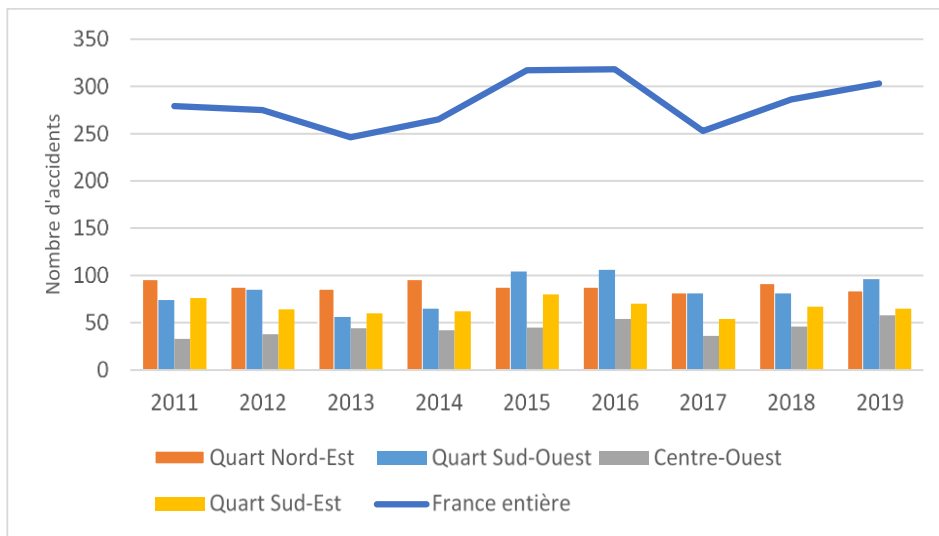


Figure 1 : Nombre d'accidents graves non mortels – France entière

## Accidentologie 2011-2019: le nombre d'accidents graves rapporté au volume récolté se maintient (source FCBA)

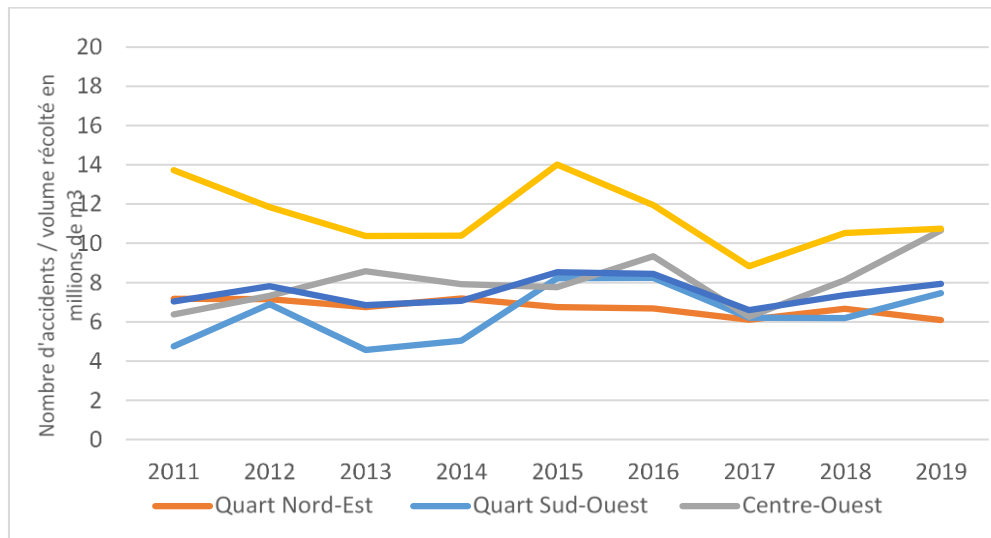


Figure 1 : Accidents graves non mortels et volume récolté – France entière

## Accidentologie 2011-2019: l'indice de fréquence et le taux de gravité baissent mais restent à des niveaux très élevés (source FCBA).

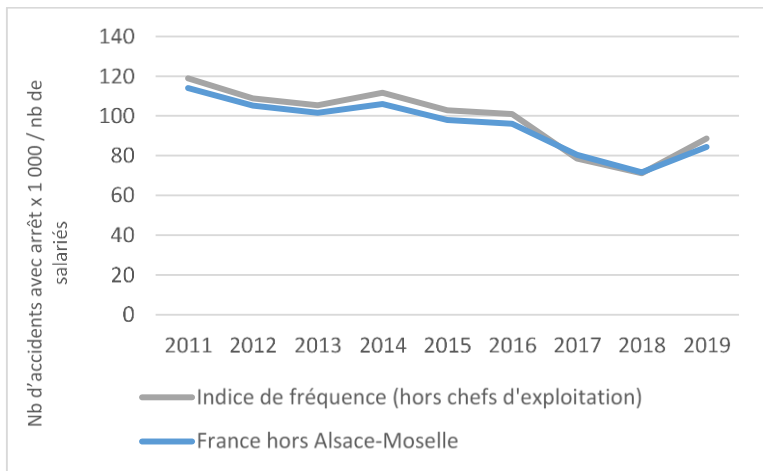


Figure 1 : Indice de fréquence – Hors Alsace Moselle

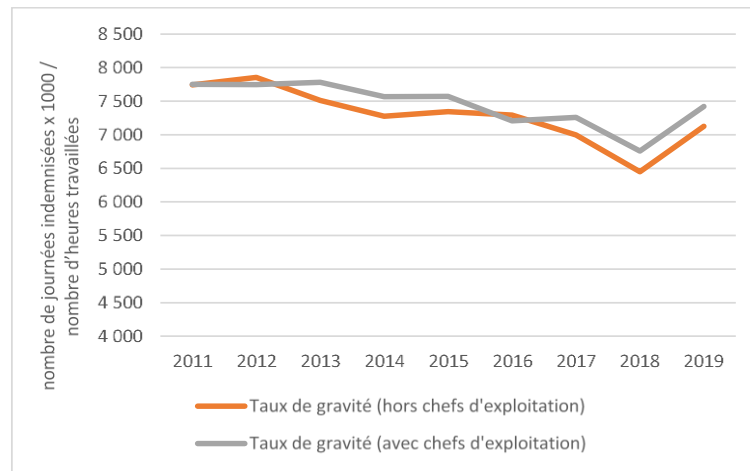


Figure 1 : Taux de gravité – Hors Alsace Moselle

# Focus bûcheronnage manuel



# Accidentologie 2011-2019: baisse du nombre total d'accidents en bûcheronnage rapporté à la récolte (source FCBA)

Bûcheronnage= abattage et façonnage effectués en utilisant une scie à chaîne

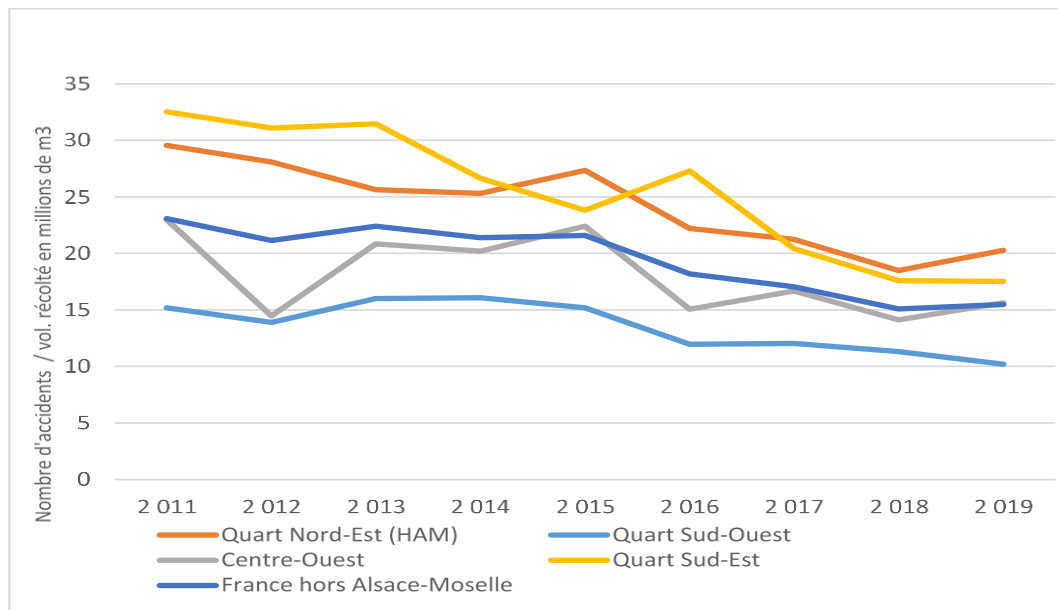


Figure 1 : Accidents en « bûcheronnage ... » et volume récolté – hors Alsace Moselle (HAM)

## Accidentologie 2011-2019: stabilité des accidents graves en bûcheronnage manuel (source FCBA)

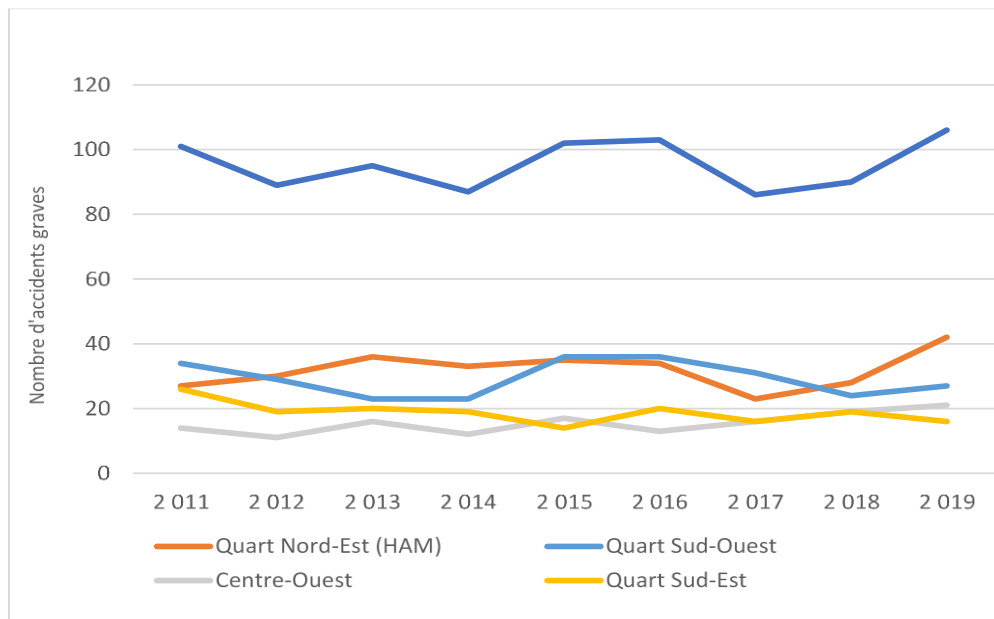


Figure 1 : Accidents graves non mortels en « bûcheronnage ... » – hors Alsace Moselle (HAM)



# Un palier à la baisse qui résiste

➤ Les **accidents graves non mortels** restent relativement stables au cours de la période, alors que le nombre total d'accidents baisse, y compris rapporté au volume récolté. Cette résistance à la baisse correspond notamment à l'importance maintenue des accidents de bûcheronnage.

## ➤ Les accidents mortels

102 accidents mortels sont décomptés par la MSA entre 2011 et 2019, hors Alsace Moselle, soit une moyenne de 11,3 accidents mortels annuels sur cette période (la cause de ces accidents est inconnue). Le nombre d'accidents mortels ne baisse pas.

## ➤ Les accidents en bûcheronnage

Ils représentent en moyenne hors Alsace Moselle 688 accidents par an soit 32 % des accidents enregistrés. Il s'agit dans 79 % des cas d'accidents avec arrêt. Le nombre d'accidents graves non mortels en bûcheronnage n'a guère évolué sur la période 2011-2019 hors Alsace Moselle. Il représente en moyenne 95 accidents graves par an soit 36 % des accidents graves. Le quart Nord-Est est la région la plus touchée, avec une augmentation des accidents graves sur les deux dernières années.

## ➤ Les accidents dus aux chutes de branche

Le nombre d'accidents liés à la chute de branches représente une centaine d'accidents par an. Il s'agit très majoritairement d'accidents avec arrêt (90 %) et 69 % des accidents dus à des chutes de branches surviennent au cours de l'activité bûcheronnage. Toutes les régions sont concernées et c'est le quart Nord-Est le plus touché avec 59 accidents/an Alsace Moselle compris.

# Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reconnues au cours de la période a eu tendance à se réduire:

- Le nombre de MP en sylviculture passe de 45 à 26.
- Le nombre de maladie professionnelles en exploitation de bois passe de 50 à 36.

La cause dominante sont les TMS qui conduisent à reconnaître pour les deux activités 66 MP en 2011 et 51 en 2019.

Le nombre de MP reconnues correspondant à la maladie de Lyme reste très faible : moins de 5 cas en sylviculture comme en exploitation de bois. On peut penser que ce nombre cache une sous-déclaration liée à al difficulté de diagnostic de la maladie.

Les autres MP présentes sont relatives au bruit, aux vibrations, ou au port de charges lourdes mais restent à des niveaux annuels inférieur à 5 cas par an

# Nouveaux risques, nouveaux défis

La difficulté à poursuivre la baisse du nombre d'accidents graves et mortels a conduit à renforcer la réglementation à compter de 2016.

Une partie des causes de ce maintien s'explique par:

- Le maintien d'un taux de mécanisation limité en feuillu, l'importance des peuplements de feuillus étant une des caractéristiques forte de la forêt en France ;
- Le déplacement des opérations de bûcheronnage manuel vers des zones parfois plus difficiles;
- La dangerosité objective des travaux de bûcheronnage manuel où tout non respect des règles de sécurité peut conduire à un accident mortel.

Un des enjeux pour l'avenir est la capacité de la filière à prendre en compte le risque lié à la fragilisation des arbres dus au réchauffements climatique, quia pour conséquence d'accroître le risque de chute de branches.

Le nombre d'accidents par chute de branche est significatif. La première étude menée ne permet pas encore de mettre en évidence statistiquement l'augmentation de ce risque, même s'il semble en augmentation ces dernières années. Mais nous savons qu'il ne peut que s'accroître.

Autre défi, l'extension des zones du territoire où sont présentes les tiques porteuses de *Borrelia* et donc susceptibles en cas de morsure de transmettre la maladie de Lyme.

# Règlementation spécifique

Un décret spécifique prévoit les règles d'hygiène et de sécurité applicables sur les chantiers forestiers ou sylvicole.

Ce décret publié pour la première fois en 2010, a été renforcé en 2016:

**Décret n° 2016-1678 du 5 décembre 2016 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000033541774/2017-04-01/>

Il est complété par deux arrêtés dont un prescrit les règles de sécurité applicables pour l'exploitation des chablis et l'abattage des arbres encroués.

**Arrêté du 24 janvier 2017 relatif aux travaux d'exploitation de chablis et d'abattage des arbres encroués pris en application de l'article R. 717-81-5 du code rural et de la pêche maritime**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033963747>

Une instruction ministérielle détaille les conditions de mise en oeuvre de ces textes:

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-79>

## 2. Scieries



# Évolution du secteur

L'effectif du secteur (scieries fixes) sur la période 2011 à 2020 est marqué (source CCMSA) par une chute à la fois du nombre d'entreprises comme du nombre de salariés :

- Le nombre de scieries est passé de 2110 en 2005, à 1750 en 2011 et 1353 en 2018;
- Le nombre d'employeurs a chuté de 22% sur la période 2011-2020 passant de 1021 à 705;
- Le nombre de travailleurs a chuté de 9% sur la période passant de 9914 à 9030.

Cette évolution se caractérise aussi par un mouvement de concentration. Les entreprises qui scient plus de 20 000 m<sup>3</sup> par an (6 % des effectifs) augmentent leur part de marché de 48 % à 57 % entre 2011 et 2019. À l'opposé, les unités sciant moins de 2 000 m<sup>3</sup> par an (57 % des effectifs) produisent 5 % des sciages de France métropolitaine en 2019.

Le total de sciages en France est resté stable au cours des dernières années: 7,97 millions de m<sup>3</sup> en 2016 et 7,93 en 2019.

Cependant sur la même période les sciages de feuillus tempérés ont chuté de 95 000 m<sup>3</sup>

Au cours des dernières décennies, le sciage de feuillus n'a cessé de chuter: passant de 3 millions de tonnes en 1995, à 2 millions de tonnes en 2005, et à 1,269 millions de tonnes en 2019.

(Source: Agreste, MASA et Cour des comptes)

# Accidentologie 2011-2019

Le nombre total d'AT chute de 1577 en 2011 à 1099 en 2019, soit une chute de 30%.

Cette chute toutefois n'est que de 22% pour les AT avec arrêt (1204 en 2011, 944 en 2019).

Surtout les AT graves restent eux quasiment stables: 129 en 2011, 121 en 2019.

L'activité de transformation de bois occasionne 28,8% des accidents avec arrêt en 2011, et encore 24,6% en 2019. En 2011 comme en 2019, elle représente 29,5% des AT grave non mortels.

Parmi les autres activités à risque: la maintenance des machines: 122 accidents avec arrêt en 2011, 125 en 2019 soit 13,2% des AT avec arrêt.

Autres activités à risque: les opérations de chargement/déchargement et autres activités de manutention et de transport qui représentent plus de 20% des accidents graves en 2011 comme 2019.

# Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles a chuté de 93 à 74 entre 2011 et 2019

Les maladies liées à des TMS restent cependant stables: 68 en 2011, 65 en 2019.

Autres causes de maladies professionnelles : les vibrations et le bruit.



# Bibliographie

Quelques ressources documentaires en ligne:

<https://agriculture.gouv.fr/entreprises-de-travaux-forestiers-quels-profils-lavenir>

<https://agriculture.gouv.fr/accidents-du-travail-en-foret-et-changement-climatique>

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Chap8.1/GraFra2021\\_recolte-et-production-en-france-et-dans-lunion-europeenne.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Chap8.1/GraFra2021_recolte-et-production-en-france-et-dans-lunion-europeenne.pdf)

[https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2020/10/memento\\_2020.pdf](https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2020/10/memento_2020.pdf)